

Introduction

Le réseau de chaleur et de froid joue un rôle crucial dans la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en contribuant notamment à la décarbonation du secteur de la chaleur.

 Pour plus de détails, consultez notre fiche dédiée :
• Les réseaux de chaleur et de froid : Principes et atouts

Pour favoriser son développement à l'échelle régionale, intercommunale ou communale, les **outils de planification** définissent des stratégies territoriales et constituent ainsi un **levier majeur de massification des réseaux** et d'atteinte des objectifs écologiques fixés par le projet de territoire.

À l'**échelle régionale**, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADDET**) et les différentes pièces qui le composent est l'outil de référence pour définir la stratégie et appuyer le déploiement des réseaux de chaleur et de froid.

A l'**échelle territoriale**, la collectivité locale mobilisera :
• ses documents d'urbanisme : le **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et le **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale), outils d'organisation du développement urbain, des espaces et des activités ;
• le **PCAET** (Plan Climat Air Énergie Climat), projet territorial de développement durable, à la fois stratégique et opérationnel en faveur de la transition énergétique et climatique du territoire.

Ces différents documents de planification s'articulent entre eux avec des liens juridiques de compatibilité ou de prise en compte.

Par exemple, le PLUi doit être compatible avec le PCAET qui lui-même doit l'être avec le SCoT. Le PCAET et le SCoT doivent être compatibles avec le fascicule du SRADDET et prendre en compte le rapport du SRADDET.

Concernant les **opérations d'aménagement** soumises à études d'impact, la loi Climat et Résilience impose la réalisation d'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement d'énergies renouvelables.

Cette étude est l'occasion idéale pour étudier l'**opportunité de création d'un réseau de chaleur et de froid ou d'extension/densification d'un réseau existant**.

 L'instruction des autorisations du droit du sol est une étape essentielle dans la mise en oeuvre d'un projet. En effet, le service instructeur autorise, assorti de prescriptions ou refuse l'autorisation d'urbanisme déposée, en fonction des règles d'urbanisme en vigueur.

Dans ce cadre, **l'instructeur possède un rôle clé dans le développement des réseaux de chaleur et de froid**, en portant une instruction qualitative des projets et en usant de pédagogie auprès des citoyens, élus et professionnels. La sensibilisation et la formation des services instructeurs est donc vivement encouragée, pour leur transmettre les clefs de compréhension des enjeux techniques et d'urbanisme des réseaux de chaleur et de froid.

Fiche de bonnes pratiques

Dans le cadre du programme européen Heat&Cool LIFE, le Cerema, AMORCE et EnvirobatBDM ont rédigé des **fiches de bonnes pratiques synthétiques** à l'attention des agents des collectivités, pour expliciter l'intégration des réseaux de chaleur et de froid dans les documents d'urbanisme :

- 1

Le classement des réseaux
- 2

La bonne prescription à la bonne échelle
- 3

Du diagnostic à la stratégie, déploiement coordonné des réseaux au projet de territoire
- 4

La promotion des réseaux dans les SCOT
- 5

Le PLU(i) vecteur de développement des réseaux
- 6

Les réseaux dans les outils d'aménagement*
- 7

Le rôle stratégique de l'instructeur dans les réseaux
- 8

Le lexique : porte d'entrée d'une compréhension commune

*En cours de finalisation

Guide de recommandations



En complément des fiches de bonnes pratiques, un guide de recommandations a été développé pour favoriser l'intégration des réseaux de chaleur et de froid dans les documents d'urbanisme.

Particulièrement adapté aux agents des collectivités, le guide de recommandations rassemble les leviers de la planification selon trois volets :

- les éléments de connaissance, diagnostic et potentiels ;
- la stratégie territoriale ;
- la planification et l'action territoriales.

Après un rappel du cadre réglementaire, chaque recommandation est illustrée par des exemples.



Les fiches de bonnes pratiques et le guide de recommandations sont disponibles en ligne : <https://cerema.notion.site/LIFE-Heat-Cool-1bc05486ef5044ca8438acab5af982c1>

Glossaire

Une bonne compréhension des termes partagés par l'ensemble des acteurs de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'énergie permet une appréciation collective technique et réglementaire, et une sécurisation juridique. Voici un extrait des acronymes couramment utilisés dans les documents de planification énergétiques. Un glossaire exhaustif est également disponible en ligne :

ENR&R : Energie Renouvelable & de Récupération

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)

RCF : Réseau de chaleur et/ou de froid

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SDE : Schéma Directeur des Energies

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité Territoriale

Ressources disponibles

CEREMA

L'outil dédié à l'intégration des réseaux dans les documents de planification : <https://cerema.notion.site/LIFE-Heat-Cool-1bc05486ef5044ca8438acab5af982c1>

ADEME

Agence de la transition écologique.

Guide de réalisation du schéma directeur d'un réseau : <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/2534-guide-de-realisation-du-schema-directeur-d-un-reseau-de-chaleur-ou-de-froid-existant.html>

AMORCE

Boîte à outils qui synthétise l'ensemble des ressources, outils, modèles et retours d'expérience liés aux projets de réseaux de chaleur et de froid :

<https://amorceresources.fr/Boite-A-Outils-Reseaux-de-Chaleur-et-de-Froid>

France Chaleur Urbaine

Service gratuit proposé par l'Etat pour outiller, informer et mettre en lien les différents acteurs impliqués dans les projets de réseau de chaleur et de froid.

<https://france-chaaleur-urbaine.beta.gouv.fr/>